

Longueur : 15.70 km  
Durée de la Randonnée : environ 3h30  
Couleur du balisage : **jaune**  
-Parking Départ et Arrivée : Place de l'Eglise  
-Praticable en toutes saisons et balisé dans les deux sens  
-Proportion de chemins : 55 % - route : 45 %  
-Dénivelé positif : 182 mètres

# SENTIER DU "CHENE"



MAIRIE

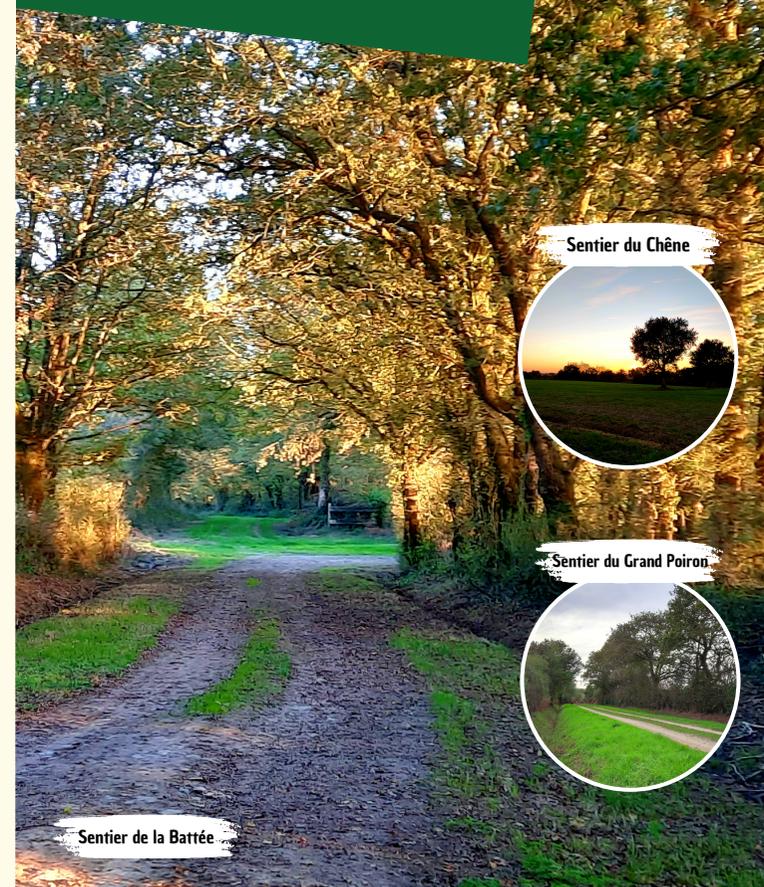
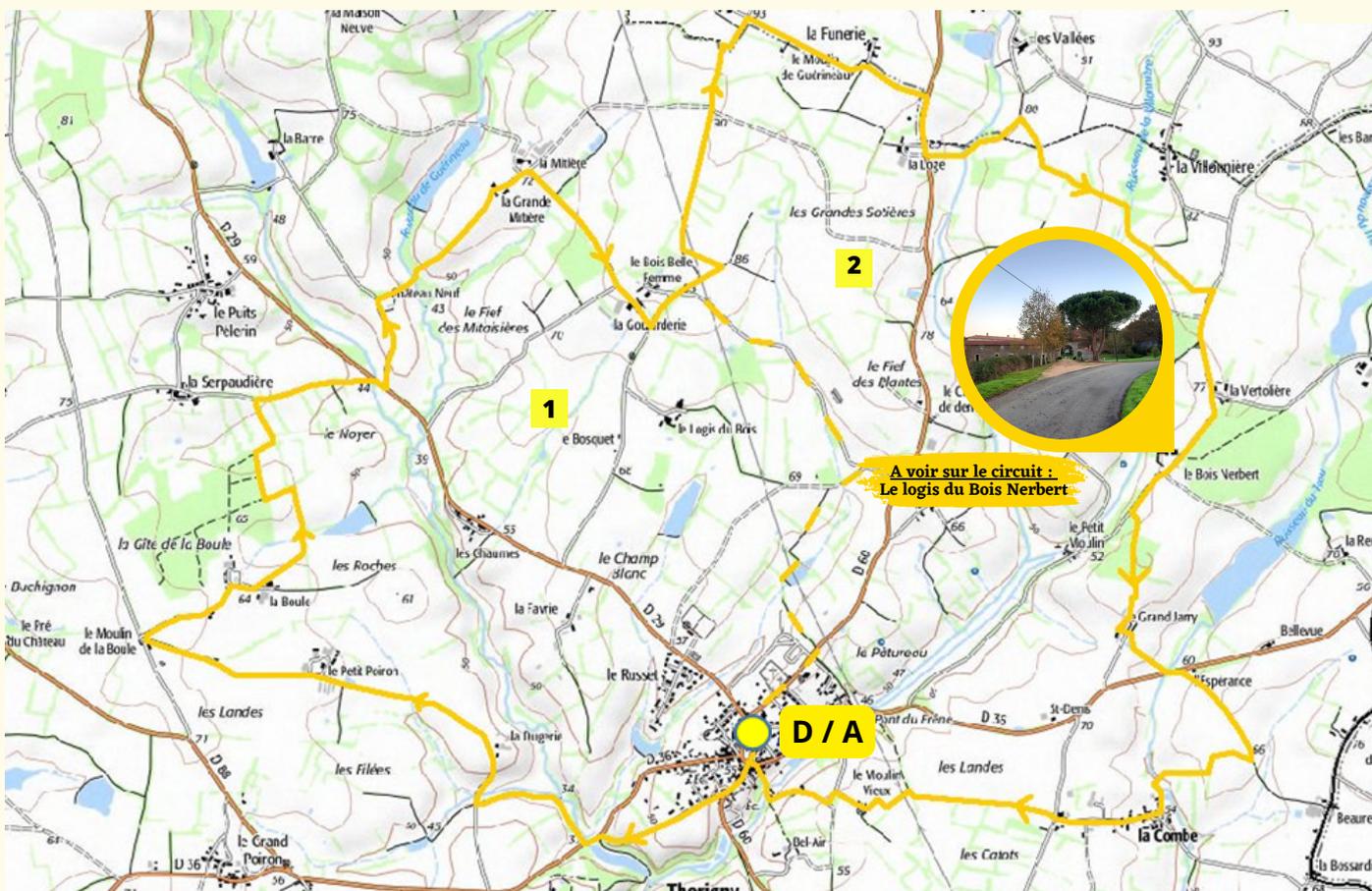
1 Place de l'Eglise  
85480 THORIGNY  
Tel : 02.51.07.23.64

Mail : mairie.acueil@thorigny-vendee.fr

## Sentiers pédestres

### La randonnée (dans le sens des aiguilles d'une montre) :

- Du parking de l'Eglise, prendre la route départementale 60 en direction de Mareuil sur Lay/Château Guibert, pendant 150 m puis à droite.
- Le long de votre parcours, vous traverserez tout d'abord les villages de « la Dugerie », du « petit Poiron », du « Moulin de la Boule » et de « la Boule ».
- Puis, après avoir passé la route Départementale 29 (entre la Chaize le vicomte et Thorigny), vous traverserez les villages de « Chateaneuf », de la « Mitière », de « la Goularderie » et de « la Guérinière ».
- Après le passage de la route départementale 60, entre Thorigny et Fougeré, vous traverserez les villages de « la Vertolière », du « Bois Nerbert », du « grand Jarry », de « la Combe », puis le village de « Ménilmontant », qui, une fois traversé, vous ramènera vers le bourg et la place de l'église.



Sentier du Chêne



Sentier du Grand Poiron



Sentier de la Battée

### CONSEILS AUX RANDONNEURS

- Respecter la nature, les rivières et ses abords
- Certains sentiers passent à côté des cultures : respecter le travail des agriculteurs
- Respectez les propriétés privés
- Ne faites pas de feu, ne fumez pas sur les sentiers
- N'abandonnez aucun débris ou objet sur le sentier
- Tenez votre chien en laisse
- Signalez au plus tôt à la mairie toute difficulté rencontrée sur le parcours (obstacles, défaut de balisage...)

La circulation des quads et motos cross ou TT, n'est pas autorisée sur les chemins de randonnées qui empruntent des chemins ruraux, des voies communales, des chemins d'exploitation".

Ce circuit peut être raccourci si vous estimez la distance trop longue. Vous pouvez, dans ce cas, emprunter le chemin répertorié en pointillé jaune sur le plan (et balisé), pour un départ (à partir de la place de l'église) ou pour un retour (à partir du Bois Belle Femme).

### Dans ce cas, vous aurez la possibilité de réaliser deux circuits :

- 1- La partie ouest (numérotée 1 sur le plan) d'une distance de 9,60 km, réalisable dans les 2 sens
- 2- La partie Est (numérotée 2 sur le plan, d'une distance de 10,90 km, réalisable dans les 2 sens

**NB :** Pour le départ, de la place de l'église, prendre la direction de Fougeré (RD 60) et à la sortie du bourg, prendre le chemin sur votre gauche. Pour un retour à partir du « Bois Belle Femme », reprendre la route communale dont un panneau vous indiquera « variante, retour bourg »

Longueur : 9,90 km  
Durée de la Randonnée : environ 2h15  
Couleur du balisage : **Bleu**

-Parking Départ et Arrivée :  
-Le grand Poiron, direction la Limouzinière  
-Quelques portions délicates  
en saison hivernale (proposition de variantes)  
-Proportion de chemins : 80 % - route : 20 %

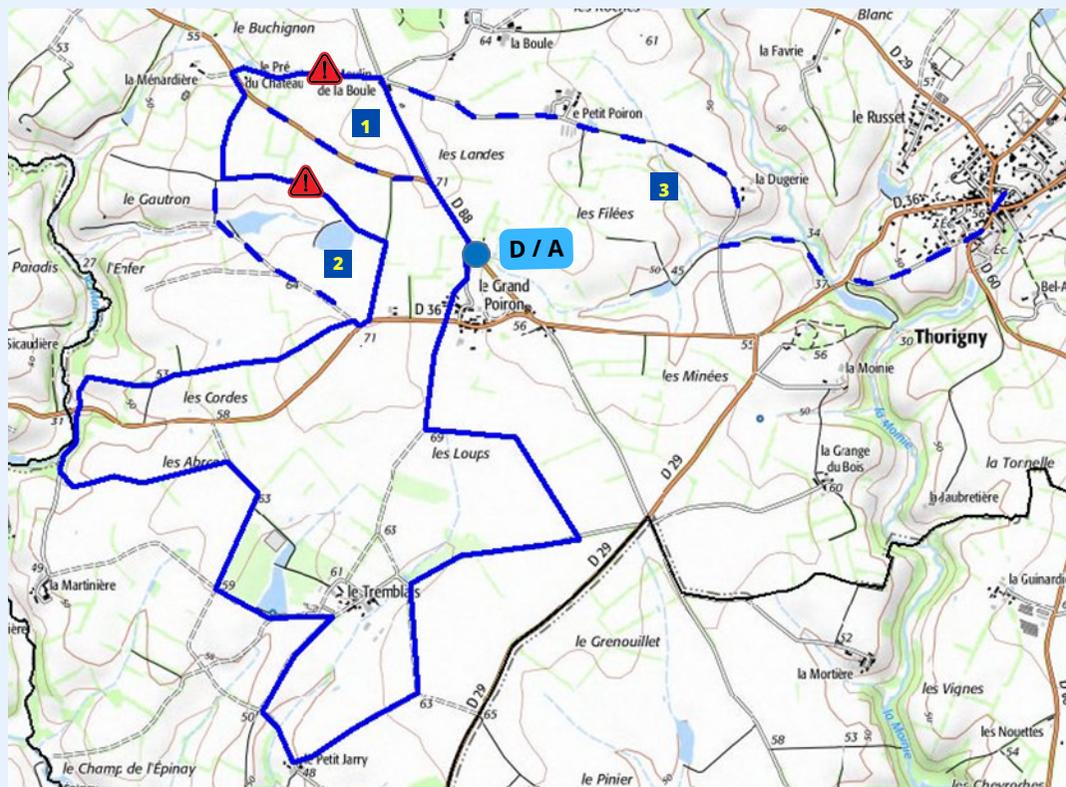
## SENTIER DU "GRAND POIRON"



### La Randonnée :

-Au départ du parking du Grand Poiron, prendre la RD 88 en direction de la Limouzinière, puis, à droite, jusqu'au « moulin de la Boule ». Au giratoire, prendre le chemin sur votre gauche, jusqu'au « Pré du château ».

-Le parcours vous mènera jusqu'à la route départementale (RD) 36, que vous longerez un peu et quitterez une première fois pour la traverser afin de prendre la route communale en direction de « la Martinière ». Avant le village, prenez le chemin sur votre gauche qui longera le village « le Tremblais » et qui vous mènera jusqu'au village du « petit Jarry ». Vous contournez le village du « Tremblais » et vous traverserez à nouveau la route départementale 36 pour arriver au village du « grand Poiron » qui vous mènera jusqu'au parking du départ.



Ce triangle signifie qu'il existe quelques portions de chemin parfois difficiles en période hivernale. Il vous est proposé, si vous le souhaitez, d'utiliser les variantes (en pointillé bleu).

1-Si le chemin creux entre le « moulin de la Boule » et « le Pré du Château » est trop humide, possibilité de suivre la RD 88 pour rejoindre le circuit au niveau du « Pré du château ».

2-Sur le chemin qui se situe en face du village « le pré du Château », après avoir marché sur environ 350 m, en période hivernale, il vous est proposé de continuer le chemin qui va sur votre droite plutôt que de prendre celui sur votre gauche, une partie étant relativement humide.

3-Plutôt que de partir du parking du grand Poiron, vous avez la possibilité de commencer votre circuit à partir de la place de l'église. Il vous faudra alors parcourir 6 km de plus (aller/retour). Le circuit bleu a été balisé à partir de la place de l'église.

Longueur : 10,8 km  
Durée de la Randonnée : environ 2h30  
Couleur du balisage : **Rouge**

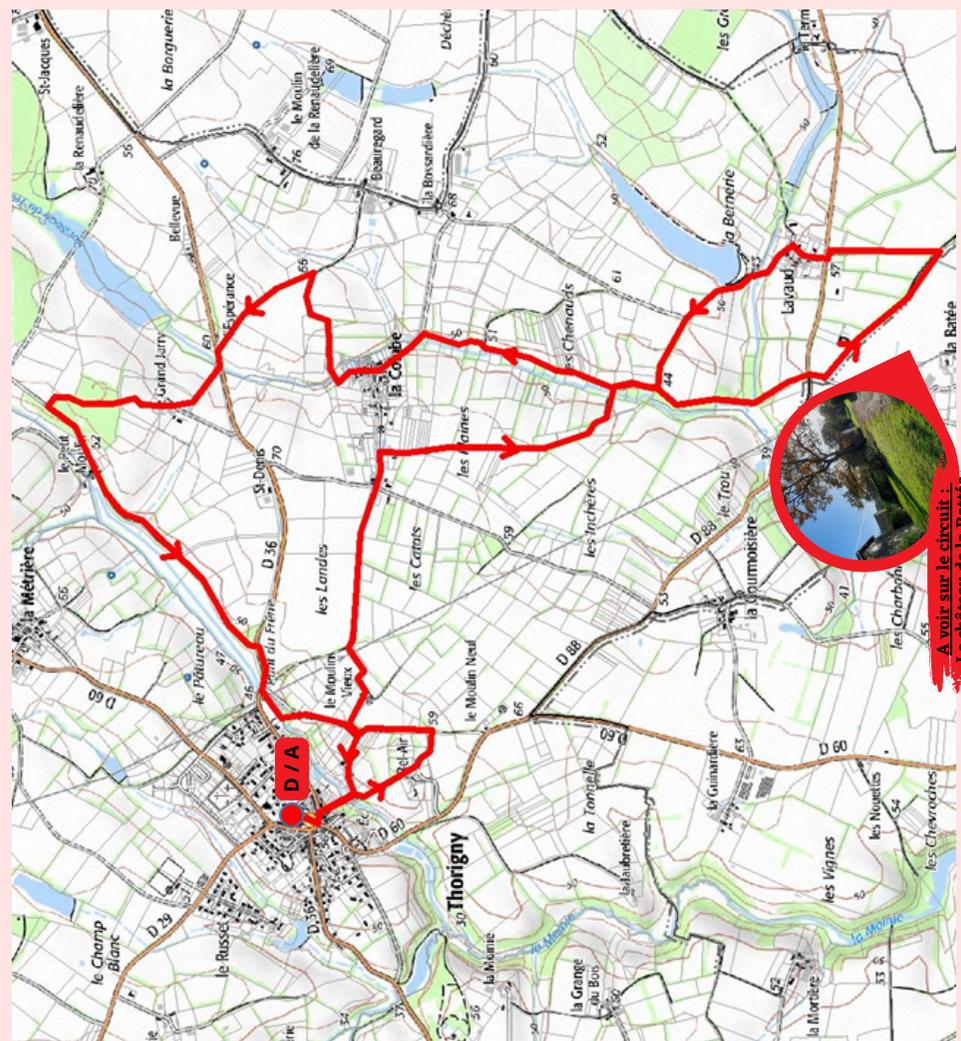
-Parking Départ et Arrivée : Place de l'Eglise  
-Praticable en toutes saisons et  
balisé dans les deux sens  
-Proportion de chemins : 70 % - route : 30 %  
-Dénivelé positif : 122 mètres

## SENTIER DE "LA BATTÉE"



### La Randonnée :

- De la place de l'église, prendre la route, direction Bournezeau (RD 36), descendre légèrement et prendre directement le chemin qui descend sur votre droite. Le ruisseau franchi, suivre le chemin qui vous mènera tout droit jusqu'au village de « Bel Air ».
- Le long de votre parcours, vous traverserez le village de « Moulin vieux ». Vous arriverez ensuite en haut du village de « la Combe » qui vous mènera, au travers de chemins arborés, et après avoir traversé la RD 88, jusqu'au château de la Battée. Vous longerez le GR 364 et arriverez au village de Lavaud, puis en bas du village de la Combe et à « l'Espérance » au niveau de la RD 36.
- Une fois traversée, passez le village du « Grand Jarry ». En arrivant en bas du chemin, avant de prendre sur votre gauche, laissez-vous tenter sur votre droite pour voir le logis du Bois Nerbert. Pour votre retour, prendre la route et passez dans le village du « petit Moulin » qui vous mènera jusqu'au village de « Menilmontant », et ensuite vers le bourg et le point de départ.



A voir sur le circuit :  
Le château de la Battée.

*NB : Ce circuit est répertorié dans le guide des sentiers de randonnée pédestre « Vendée Rando » du Conseil Départemental*